



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

N° 2014/98

Objet : Budget principal 2014 : modification du compte 2051 opération 042

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que la page 21 du budget principal 2014 doit être rééditée en trois exemplaires. En effet, suite à une erreur technique lors de l'édition, il y a lieu de modifier le code opération du compte 2051 à savoir opération 052 RAM au lieu de 042 RAM comme initialement saisi.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

- autorise Monsieur le Président à rééditer la page 21 du budget principal en trois exemplaires, après modification au compte 2051 de l'opération 042 RAM en opération 052 RAM.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 juillet 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE